



Listen to this article

Quelqu'un qui est en bas ne peut pas tomber. A l'origine, Adam était en haut, c'est-à-dire qu'il était parfait, créé à l'image de Dieu, sans péché, il était dans la faveur de Dieu; et, tout en étant dans cette condition, il fut mis à l'épreuve pour la vie ou pour la mort, il pécha et, de la faveur de Dieu, il tomba dans Sa défaveur. Il tomba sous le coup de la condamnation à mort. Sa postérité, la race humaine tout entière, est née dans la disgrâce de Dieu. Elle est tombée, ainsi que nous lisons : "Je suis né dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché" (Psaume 51 : 7). Par nature, les humains sont tous des enfants de colère. ils ne peuvent pas tomber plus bas, car il est écrit : "Le monde entier gît dans le méchant" (1 Jean 5: 19, D.).

Mais quelque chose est arrivé qui a relevé une partie de l'humanité de sa condition déchue; Christ vint dans le monde, donna Sa vie comme prix de rançon et monta au ciel «afin de comparaître pour nous devant la face de Dieu » (Héb. 9: 24). Jusqu'à présent, il n'a comparu que pour nous. Il n'a pas comparu pour le monde, mais pour tous ceux qui ont mis leur confiance dans le précieux sang de Christ. Sa comparution en faveur de Ses fidèles, rend ceux-ci à même de s'approcher de Dieu, de devenir Ses disciples et de recevoir l'engendrement du Saint Esprit.

C'est là notre position. Nous avons accepté le Rédempteur, nous nous efforçons de marcher sur Ses traces, nous sommes relevés de la condamnation et nous ne sommes plus morts en Adam.

"Mais Dieu ... lorsque nous étions morts par nos fautes, nous a vivifiés.» (Ephés. 2 : 5). Jadis, nous étions étrangers aux alliances de la promesse, mais ayant "été rapprochés par le sang du Christ», nous sommes maintenant membres du Corps de Christ (Eph 2 : 12, 13). Ainsi donc, nous sommes devenus enfants de Dieu par adoption.

Après sa chute, Adam fut regardé comme un ennemi de Dieu. Mais nous, nous avons été rapprochés de Dieu par Christ. Nous sommes "acceptés dans le Bien-aimé" et considérés

comme dignes de la vie éternelle, si toutefois nous sommes fidèles, car la vie éternelle est le don de Dieu (Eph. 1 : 6; Rom. 6 : 23). L'Église, donc, est relevée de cet état de déchéance, mais le monde demeure dans cette condition et, par conséquent, ne peut pas tomber. Les seuls qui peuvent tomber sont ceux qui ont reçu le Saint Esprit.

La manière de vivre du monde pendant l'existence présente peut affecter en réalité sa destinée future. Quand des humains violent en connaissance de cause certains de leurs engagements, ils péchent contre la lumière et ils détériorent leur caractère; mais ils ne peuvent pas, par ces péchés, perdre leur part du mérite du sacrifice de Christ, car ils n'ont pas encore reçu cette part. Seuls les enfants de Dieu consacrés sont dans une position telle qu'ils peuvent perdre cette part, ainsi que l'indique l'Apôtre : «Pour ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part à l'Esprit Saint, qui ont goûté la bonne Parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, il n'est pas possible, s'ils viennent à retomber, de les amener à une nouvelle repentance» (Héb. 6: 4-6).

Cette pensée vaut la peine d'être répétée : La seule classe de gens qui peuvent tomber, sont ceux qui ont été rendus participants du Saint Esprit; mais si certains de ceux qui ont été mis en pleine harmonie avec Dieu, par l'engendrement du Saint Esprit, négligent le privilège béni qu'ils ont obtenu, ou en font un mauvais usage, il ne reste pour eux plus aucun profit à tirer du grand Sacrifice de Propitiation, car ils ont reçu leur part de l'oeuvre rédemptrice de Christ.

La connaissance rend responsable.

La seule preuve, au temps présent, que nous sommes engendrés du Saint Esprit, réside dans le fait que nous avons «reçu l'esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba, c'est-à-dire Père ! » (Rom. 8: 15). Les humains, n'ayant obtenu aucune vie en eux, ne peuvent pas perdre ce qu'ils n'ont jamais possédé. Mais pour nous, «si nous péchons volontairement, après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais seulement la terrible attente du jugement, et le feu ardent qui doit dévorer les rebelles. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins. Ne pensez-vous pas qu'il sera digne d'un châtement bien plus sévère, celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour vil le sang de l'alliance par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'esprit de la grâce ? » — Héb. 10 : 26-29.

Il n'y a que ceux qui ont été sanctifiés par le sang de l'alliance qui peuvent l'outrager, il n'y a que ceux qui ont connaissance du Fils de Dieu qui peuvent Le "fouler aux pieds». Le monde, dans son ignorance, ne peut pas le faire. Ainsi, "si nous péchons volontairement, après avoir reçu la connaissance de la vérité (non si le monde pèche volontairement, mais si nous péchons volontairement), il ne reste plus de part pour nous dans le sacrifice de Christ.

Quant aux autres, il leur reste toujours leur part du sacrifice de Christ, et leur responsabilité sera proportionnée à leur connaissance. Nous avons une grande responsabilité, parce que nous possédons une grande connaissance. Nous avons goûté au Saint Esprit, nous en avons été rendus participants. L'Apôtre déclare que ceux qui ont violé la loi de Moïse mouraient sans miséricorde. Et rien n'était ajouté à cette punition. Ils n'allaient pas aux tourments éternels pour avoir désobéi à Moïse; la punition qui leur était infligée était la mort. Ceux qui moururent ainsi auront néanmoins leur part de l'oeuvre rédemptrice de Christ.

Ceux qui moururent sous la Loi auront un jour l'occasion de recevoir la grâce de Dieu en Christ Jésus. Si, cependant, ils furent retranchés de la vie pour être tombés sous le coup d'une condamnation à mort qui n'était que typique, combien plus sévère serait la condamnation que subiraient ceux qui ont reçu la connaissance de la Vérité et ont été éclairés par l'antitypique Moïse, Christ, s'ils devenaient infidèles ! Selon les Ecritures, ceux qui se montreront infidèles, qui désobéiront volontairement à Dieu, mourront de la seconde mort, il n'y aura pour eux plus aucune espérance de résurrection. Que cette pensée solennelle soit bien soulignée ! il y aura une résurrection pour ceux que la Loi de Moïse a condamnés à mort, mais pour ceux qui mourront de la seconde mort, il ne restera plus rien. Ils ont eu leur part du Sacrifice de Propitiation, ils ont compté pour une chose souillée le sang de l'alliance avec lequel ils ont été scellés. « Christ.., ne meurt plus" —Rom. 6: 9.

W.T. 5093 — 1912.